



NEWS DE L'UPCCF

LA LETTRE DE L'UNION PROFESSIONNELLE
DES CONSEILLERS CONJUGAUX ET FAMILIAUX

MARS 2019 / NUMÉRO 10

CHÈR(E)S MEMBRES,

***Dans ce numéro, des
informations sur :***

- ***notre prochaine A.G.,***
- ***le régime de la TVA
applicable aux CCF,***
- ***notre prochaine conférence***

***Nous vous souhaitons une bonne
et fructueuse lecture***

Contactez-nous :



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Bloquez vos agendas : la date de notre prochaine Assemblée Générale est fixée au **jeudi 25 avril 2019**.

Nous nous retrouverons donc à partir de **19 heures** et jusqu'à 20 heures 30, en la salle Rosa Venti de la place de la Rose des Vents, 7 à 5030 GEMBLOUX.

Les points abordés : les finances de l'U.P.C.C.F., un topo des activités, le vote de confiance pour le C.A. ...

Un repas (club sandwiches offerts) suivra l'assemblée, de 20 heures 30 à 22 heures maximum, la salle nécessitant d'être rangée. Nous comptons d'ailleurs sur votre aide précieuse.

Ce repas pris ensemble fait suite à un souhait exprimé par nos membres lors de notre précédente A.G.

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux.

Votre appartenance à l'UP renforce la reconnaissance de la profession de conseiller (ère) conjugale (e) et familial(e)



La thérapie contextuelle : « Qu'est-ce que ça vient nous raconter sur le lien ? En quoi la thérapie contextuelle vient-elle soutenir la démarche du CCF en consultation conjugale et familiale ? »

Quand...

Le mercredi 25 septembre 2019
Accueil assuré à partir de 19 h
Début de la conférence à 19 h 30, et clôture à 22 h

Où...

Au Mundo-n, salle Vaset, rue Nanon 98 à 5000 NAMUR
Au prix de 10 € pour les membres et de 15 € pour les non membres
Ouvert à tous

Oratrice...

Animée par Mme Marie-Christine de Saint Georges, licenciée en psychologie et psychothérapeute de formation psychodynamique et systémique. Elle est formée à la thérapie psychanalytique d'enfants à la Ligue d'Hygiène mentale et à l'approche systémique. Marie Christine de Saint Georges a été l'élève de Boszormenyi-Nagy à Chexbres en Suisse, pendant une dizaine d'années.

Parallèlement à sa pratique privée depuis 30 ans, elle a une expérience clinique de 20 ans dans un centre de santé mentale pour enfants, adolescents et leurs familles à Liège et a été directrice d'un centre de soins pour personnes toxico-dépendantes.

Elle a aussi été formatrice au CEFORES pendant 10 ans. Elle est formatrice en thérapie contextuelle à Liège et à Bruxelles et supervise des équipes (service d'onco-pédiatrie, PMA, AMO, SIEF, service hospitalier pour jeunes psychotiques, service hospitalier psychiatrique pour adultes...).

Bienvenue à toutes et tous, parlez-en autour de vous...



Le point sur la T.V.A. pour les C.C.F. (Code, art.44 § 2, 5°)

Cet article exempté de T.V.A. les prestations de service qui ont pour objet l'orientation scolaire ou familiale, et notamment pour les C.C.F. proposant des prestations en planning familial ou en consultation privée.

Quelques explications concernant la demande d'identification à la T.V.A lors du commencement d'activité ou la demande d'obtention d'un numéro d'identification à la T.V.A. via le formulaire 604A.

- Le régime de la franchise de la taxe (code de la T.V.A. art.56bis)

Ce régime particulier est destiné aux petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 25.000 euros et qui les libère des principales obligations incombant normalement aux assujettis.

Le régime de la franchise est un régime optionnel dont l'application n'est pas obligatoire. Son objectif est de simplifier la tâche des assujettis au niveau des formalités à accomplir.

L'assujetti « franchisé » :

- ne porte pas de T.V.A. en compte à ses clients
- ne doit ni déposer de déclarations périodiques, ni verser de T.V.A. au Trésor
- mais il n'a, en contrepartie, aucun droit à déduction.

Quelles conséquences le choix de ce régime a-t-il ?

- il est nécessaire de reprendre des indications précises sur les factures de sortie. Les factures délivrées pour des livraisons de biens ou des prestations de services ne peuvent faire apparaître la taxe, et doivent porter la mention : « Petite entreprise soumise au régime de franchise de la taxe, T.V.A. non applicable ». La facturation se fait donc toutes taxes incluses
- l'assujetti est dispensé de tenir des facturiers. La petite entreprise sous régime de franchise est dispensée de la tenue des facturiers d'entrée et de sortie, mais elle doit cependant conserver les factures et documents suivant un ordre de série ininterrompu de classement
- la tenue d'un journal des recettes journalières est exigée. Les recettes doivent être inscrites globalement au jour le jour dans le journal des recettes journalières, comme n'importe quel autre assujetti
- il y a une dispense de déclarations T.V.A. : les assujettis qui bénéficient du régime de la franchise sont dispensés de la rédaction des déclarations T.V.A. périodiques
- l'entreprise qui profite du régime de la franchise ne peut pas déduire la T.V.A. concernant les achats des biens ou des services achetés ou utilisés pour réaliser le chiffre d'affaires. Cela est loin d'être à négliger.



RAPPEL – COTISATION – RAPPEL – COTISATION – RAPPEL

Nous vous invitons à verser le montant pour le 10 avril 2019 au plus tard. Le montant reste inchangé, votre cotisation est notre principale rentrée financière.

COMPTE IBAN : BE18 2100 8911 5265 – CODE BIC : GEBABEBB
Communication :

- pour les CCF en activité ou diplômés : 50,00 € (indiquez ME membre effectif ou MA membre adhérent). Le membre effectif s'engage à assister ou, à défaut, se faire représenter, à l'Assemblée Générale et a le droit de vote. Conformément aux statuts de l'ASBL, son absence sans procuration peut conduire à l'annulation de l'AG, si le quorum de 50 % n'est pas atteint. Le membre adhérent n'a d'autre engagement que de payer la cotisation, il peut bien sûr assister à l'AG s'il le souhaite.

- pour les étudiants : 25,00 € (les CCF en formation sont d'office membres adhérents)

NOUVEAU SITE EN LIGNE

Avec une mise à jour des coordonnées enregistrées par tous les membres ayant répondu à l'appel et des modifications.

Je vais voir, je clique [ici](#)

Nouveau Site
en Ligne!

